

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE DANGER

Tous nos lecteurs savent comment les institutrices congréganistes tournent la loi sur les associations, même complétée par la loi du 5 décembre 1902.

Un certain nombre d'institutrices privées congréganistes se font relever de leurs vœux par l'évêque et la supérieure générale et se laissent... pour l'administration.

Devenues laïques (?) elles font une déclaration d'ouverture d'école privée en vertu de la loi du 30 octobre 1886 et, par ce moyen réinstallent dans les mêmes locaux, l'école fermée par le Gouvernement comme école privée congréganiste. Ce sont les mêmes maîtresses, les mêmes élèves, les mêmes locaux et, cependant, les nouvelles institutrices privées ne tombent pas sous le coup de la loi.

Encouragées par leurs premiers succès, des institutrices privées congréganistes ne prennent même plus la peine de se laïciser en se faisant relever de leurs vœux ; elles changent simplement de costume et reprennent la direction de leur école nouvellement réouverte.

Un grand nombre d'entre elles qui n'ont pas revenir dans la commune où elles exerçaient en costume congréganiste, vont habillées en laïques, ouvrir une nouvelle école en changeant de commune et même de département. La congrégation a toujours la haute main sur elles et, sur les écoles qu'elles dirigent.

Nous connaissons même cet habile stratagème.

Une novice ou une jeune fille brevetée fait une déclaration d'ouverture d'école privée et elle prend comme adjointes les anciennes institutrices privées congréganistes. Naturellement l'école est toujours réouverte dans les locaux de l'ancienne école congréganiste ; la loi est ainsi tournée A. M. D. G., et jouer un bon tour aux républicains est toujours une grande joie pour les cléricaux.

Nous avons reçu, depuis le premier janvier, plus de cinquante lettres, nous signalant des écoles congréganistes privées qui se rouvraient ainsi avec des institutrices prétendues laïques, mais absolument inféodées à la Congrégation.

Nous en parlions récemment à plusieurs membres de la Commission parlementaire des Congrégations et ils étaient de notre avis que le danger sera grand si on permet plus longtemps aux congréganistes de se moquer des lois et du Gouvernement républicain.

La loi du 5 décembre 1902 a bien prévu des peines correctionnelles contre les personnes interposées qui favoriseraient la réouverture d'un établissement congréganiste dissous, mais on n'a pas dit à quoi on reconnaîtrait les personnes « interposées. »

Dans le Code, toutes les fois qu'il est parlé d'interpositions de personnes, le législateur indique quelles seront les personnes supposées personnes interposées : la femme, par exemple, par rapport au mari, la sœur, les enfants, etc.

Dans la loi du 5 décembre 1902, il n'est

pas question de ces personnes interposées et par suite la loi est inefficace.

L'institutrice privée congréganiste qui se laïcise pour l'administration et qui ouvre une école dans le local qu'elle occupait étant congréganiste, celle qui va en mission dans une autre commune ou dans un autre département, sont sûrement des personnes présumées interposées. — En résumé, il faudrait que le Parlement votât un autre texte pour empêcher la Congrégation de tourner la loi.

Nous avons demandé à nos amis du Parlement, — qui se spécialisent en quelque sorte dans les questions de cet ordre, — de préparer un texte précis désignant les personnes qu'on présumerait interposées. Il nous ont promis d'étudier la question. Or, ce matin, les journaux bien informés annoncent ce qui suit :

La loi sur les Associations

M. Massé a déposé une proposition de loi tendant à compléter les dispositions de l'article 14 de la loi du 1^{er} juillet 1901. (Contrat d'association).

M. Massé propose d'ajouter au paragraphe 3 de cet article un nouveau paragraphe ainsi conçu :

« Est réputée personne interposée, agissant pour le compte de la congrégation, et comme telle passible des peines édictées au paragraphe 3 du présent article, celle, qui, après avoir quitté la congrégation, fonde un établissement d'enseignement ou enseigne dans la localité où elle a enseigné comme congréganiste, ou dans un établissement non autorisé ayant appartenu à la congrégation et situé dans une autre localité. »

« Il en est de même des membres des congrégations autorisées ayant fait partie d'un établissement non autorisé, légalement dissous. »

Nous approuvons ces nouvelles dispositions qui seront votées d'ailleurs à une grosse majorité à la Chambre des députés et au Sénat. Les congréganistes ne pourront plus, en se laïcisant, ouvrir de nouvelles écoles privées et le danger sera ainsi conjuré ; du moins, nous l'espérons, car avec la Congrégation il ne faut jamais se vanter d'avoir la partie gagnée.

A. ANDRÉ.

Le Congrès de l'Alcool

La Commission d'organisation des travaux du Congrès des études économiques pour les emplois industriels de l'alcool a élu un comité exécutif composé de MM. Viger, Dujardin-Beaumetz, Klotz, Rives, Barbier, Petit, J. Cazelles, Vassilière ; secrétaires, MM. Leroy, Famechon et René Dauchez.

La Commission a ensuite adopté un règlement présenté au nom de M. Mougeot, ministre de l'agriculture, et dont voici les principaux dispositifs :

Article premier. — Un congrès des études économiques pour les emplois industriels de l'alcool se réunira à Paris du 11 au 17 mars 1903. Aucune communication relative aux appareils utilisant l'alcool d'industrie ne sera présentée à ce congrès, dont les études seront limitées aux sujets purement économiques.

Art. 2. — Le congrès se compose de membres français ou étrangers qui devront adresser, avant le 22 février 1903 inclusivement, leur demande d'adhésion au ministre de l'agriculture (secrétariat du congrès de l'alcool, 78, rue de Varenne). Les associations, comices et syndicats agrico-

les pourront se faire représenter par un ou plusieurs délégués.

Art. 4. — Le congrès limitera ses discussions aux sujets d'étude qui suivent : législation comparée, statistique française et étrangère ; moyens de vulgarisation ; prix de revient de l'alcool industriel ; diverses sources de production ; écarts entre le prix de vente de l'agriculteur et le prix d'achat de la consommation ; utilisation des mélasses pour l'alimentation ; utilisation des mélasses pour l'alimentation des animaux ; prix de l'alcool dénaturé et des moyens d'en assurer la fixité ; frais de dénaturation ; droits d'analyse, de statistique et de fabrication ; tarifs de transport des alcools ; formalités de régie ; circulation ; établissements de dépôts ; procédés de dénaturation ; étude des divers dénaturants ; association des producteurs ; primes aux alcools industriels ; droits sur les liquides combustibles étrangers ; l'alcool employé pour la fabrication des produits chimiques, usines, cadénassées ; contrôle de l'alcool et moyen d'en supprimer le mouillage ; dénaturation obligatoire dans les usines de rectification.

Art. 5. — Ces sujets d'étude pourront faire l'objet de rapports qui seront discutés en séance du congrès. Les rapports devront être déposés au ministère de l'agriculture avant le 18 février 1903. Ils détermineront l'état de la question et indiqueront les diverses solutions proposées. Ils pourront être imprimés par les soins du ministère de l'agriculture.

Art. 6. — Les membres du congrès ont seuls le droit d'assister aux séances et de prendre part à la discussion. Les délégués des administrations publiques jouiront des mêmes avantages.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 janvier 1903

Présidence de M. Guillaud, vice-président.

La Chambre adopte un projet tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 7 millions pour permettre d'acquitter les dépenses nécessitées par les éruptions de la montagne Pelée.

Un projet relatif aux pensions des veuves et des orphelins des fonctionnaires civils et des militaires qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de la Martinique, est adopté.

La Chambre aborde ensuite le budget du commerce.

M. Mirman prend la parole dans la discussion générale de ce budget et formule quelques critiques sur les imperfections et lacunes contenues encore dans la loi sur les accidents du travail. Il demande que ces imperfections et lacunes soient réparées et il cite à cet effet divers exemples d'accidents du travail.

M. Trouillot, ministre du commerce promet de prendre en considération les observations de M. Mirman.

MM. Lemire et Vaillant demandent la création d'un ministère du travail. Cette proposition est renvoyée à la commission du travail.

Les 14 premiers chapitres sont votés ; il en est de même des articles 15 à 18.

M. Georges Berry demande qu'un plus grand nombre de médailles d'honneur soient distribuées aux vieux ouvriers d'industrie.

M. Trouillot répond que la distribution de ces médailles se fait avec la plus grande justice.

Puis le budget du commerce est adopté.

Les budgets de l'école centrale, de la caisse d'épargne, de l'imprimerie nationale et de la Légion d'honneur sont votés.

La Chambre passe ensuite au budget des travaux publics ; M. Plichon critique les économies qui ont été faites sur ce budget (4 millions et demi) en ce qui concerne les améliorations des rivières, des chemins, des ports. Ces économies n'auraient pas dû être réalisées, car il faut au contraire améliorer les voies navigables.

M. Bourrat déclare également qu'on ne fait pas assez pour les voies navigables. M. Mougeot, ministre des travaux publics dit qu'il a préparé un projet dans ce sens.

Les trois premiers chapitres du budget sont votés.

M. Bourrat dépose un amendement réclamant que les conducteurs et commis des ponts et chaussées aient désormais le titre d'ingénieurs ordinaires ou subdivisionnaires. Mais cet amendement est repoussé par 337 voix contre 66.

Les 10 premiers chapitres sont votés, puis la suite de la discussion du budget des travaux publics est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 28 janvier 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président.

Une proposition de M. Benoit tendant à l'institution d'une cour suprême chargée de sauvegarder les droits et la liberté des citoyens, et une proposition de M. Jules Roche, tendant à la révision des lois constitutionnelles, sont renvoyées à des commissions.

La Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics.

Sur le chapitre 13, M. Bouveri se plaint qu'on ait réduit les crédits destinés aux agents de la navigation intérieure et des ports maritimes : gardes-pêche et de navigation.

Après discussion, les articles 13 à 30 sont votés.

M. Léon Janet réclame qu'une indemnité de résidence soit allouée aux commissaires civils de surveillance administrative des chemins de fer.

Une discussion s'engage ensuite au sujet des salaires et des retraites des cantonniers.

M. Bourrat demande que le gouvernement hâte la solution de la proposition Berteaux destinée à améliorer la situation des employés des chemins de fer.

Le ministre répond qu'il fera son possible pour donner satisfaction.

M. Coutant demande que le quart de place des militaires en chemins de fer soit établi sur les tarifs nouvellement homologués.

Cette motion est votée.

Et la séance est levée.

Sénat.

Séance du 27 janvier 1903

Présidence de M. Fallières, président.

Le Sénat s'occupe des élections sénatoriales du département des Basses-Alpes, où MM. Andrieux et Fruchier, deux nationalistes ont été élus contre deux radicaux, MM. Hubbard et Tiribillot, grâce à une manœuvre déloyale.

M. Andrieux défend son élection et celle de M. Fruchier, et demande que toutes les deux soient validées.

M. Maxime Lecomte, rapporteur de la commission combat les conclusions de M. Andrieux, et réclame au contraire l'invalidation de MM. Andrieux et Fruchier.

Par 116 voix contre 105, le Sénat vote l'invalidation des deux élus des Basses-Alpes.

Et la séance est levée.

L'affaire Humbert-Daurignac

M. Leydet a confronté, Emile Daurignac avec M^e Parmentier, l'avoué du Havre qui, plusieurs fois, on le sait eût des entretiens avec Henri Crawford.

Du signalement que M^e Parmentier avait donné de son milliardaire client, le magistrat instructeur avait déduit que le personnage d'Henri Crawford avait bien pu être joué par Emile Daurignac.

Une confrontation s'imposait donc : elle vient d'avoir lieu. M^e Parmentier, qu'assistait M^e Tezenas, a longuement examiné Emile Daurignac aux côtés duquel se tenait son défenseur, M^e Clunet.

Emile Daurignac, se prêtant de bonne grâce à l'opération, s'est montré de face, de profil et de trois quarts. Il a fait quelques pas dans le cabinet du juge. Il a parlé, modifiant son accent, s'attachant sur le désir du juge, à lui donner l'intonation caractéristique de l'anglo-Saxon s'esseyant à parler français.

Et M^e Parmentier a été très affirmatif : ce n'est pas Emile Daurignac qui s'est plusieurs fois présenté à lui comme Henri Crawford. Entre celui-ci et Emile Daurignac, il ne saurait hésiter : il n'y a pas le moindre trait de ressemblance.

Après cette confrontation, Emile Daurignac a été reconduit à la Conciergerie et remplacé dans le cabinet du juge par Frédéric Humbert.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. Tous les ministres assistaient à la séance.

Le conseil s'est entretenu des budgets qui viennent en discussion devant la Chambre et des débats qu'il y a lieu de prévoir à propos de certains d'entre eux.

Le garde des sceaux a entretenu le conseil du remaniement qu'il se propose de faire dans la composition de certaines cours d'appel trois conseillers et un substitut de procureur général seraient supprimés dans chacune. Ces cinq cours d'Agen, de Besançon, de Dijon, de Grenoble et de Poitiers resteraient composées de deux chambres et siègeraient, comme cela se pratique à Paris, à cinq conseillers au lieu de sept. Six conseillers seraient ajoutés à la cour de Paris, ce qui permettrait le sectionnement de deux chambres et hâterait la solution des affaires qui encombrant les rôles. Lorsque cette réforme aura reçu sa complète exécution, il en résultera pour le Trésor une économie de 50.000 francs.

Le voyage de M. Loubet

Les grandes lignes du programme proposé par M. Paul Revoil, gouverneur général, pour le voyage présidentiel en Algérie, sont dès maintenant arrêtées. M. Loubet, débarquera et séjournera à Alger le 15 avril. Il se rendra ensuite à Oran, reviendra à Alger, ira de là à Constantine, à Philippeville et à Bône, où il s'embarquera en Tunisie. En Tunisie, il visitera successivement Sousse, Sfax et Bizerte. Le voyage du président de la République durera exactement quinze jours, y compris la traversée.

Le Scrutin du lundi

La suppression du budget des cultes a été repoussée (chiffres rectifiés) par 315 voix contre 194.

La minorité comprend tous les députés socialistes, un grand nombre de radicaux et de radicaux socialistes, plus trois nationalistes : MM. Argeliès, Lepelletier et Pierre Richard. La majorité comprend un certain nombre de radicaux, les républicains ministériels qui font partie du groupe de l'Union démocratique, les députés du Centre et la plupart des députés de la Droite.

Il y a eu 40 abstentions, savoir : 28 radicaux, 2 républicains ministériels; 3 républicains progressistes; 3 nationalistes; 1 radical dissident; 3 conservateurs.

M. Camille Pelletan, ministre de la marine, est porté parmi les abstentionnistes.

L'enseignement supérieur

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Maxime Lecomte sur l'enseignement supérieur s'est réunie mardi, sous la présidence de M. Berthelot. Elle a pris une importante résolution.

Sur la proposition de M. Maurice Faure, elle a décidé en principe d'ouvrir sur les réformes relatives à l'enseignement supérieur, une enquête analogue à celle qui a été faite à la Chambre sur l'enseignement secondaire. Cette enquête devra porter, tant sur le régime des Universités françaises dont les membres les plus autorisés seront entendus que sur l'organisation des universités étrangères.

Afin de déterminer avec précision les points particuliers sur lesquels devra de préférence porter l'enquête, la commission a abordé l'examen, article par article, de la loi de 1875. Elle s'est arrêtée à l'article 2, après avoir discuté la question de l'application de l'article 14 de la loi sur les associations aux établissements d'enseignement supérieur.

M. Combes et les Radicaux-Socialistes

Le groupe radical-socialiste a tenu mercredi sous la présidence de M. Dubief, une réunion au cours de laquelle MM.

Baudin, Maujan, Ferdinand Buisson, Gouzy, Klotz, Astier, Albert Sarraut, Levraud ont successivement pris la parole. Tous ont déclaré que l'incident survenu lundi dernier était extrêmement fâcheux et tous ont exprimé le regret que le président du Conseil ait manifesté des sentiments et des idées qui sont en contradiction absolue avec les actes accomplis par le gouvernement lui-même.

Le groupe tout en s'associant à cette manière de voir, a été unanime à penser qu'une nécessité politique lui commandait d'éviter tout ce qui pourrait retarder le vote final du budget et l'application intégrale de la loi sur les congrégations. Le groupe continuera donc à soutenir le cabinet, convaincu qu'il voudra, dans l'avenir, montrer la même énergie que dans le passé, et pour lui permettre de montrer que ses sentiments ne se sont pas modifiés il lui demandera d'insister auprès de la Chambre pour qu'elle discute les projets concernant les congrégations immédiatement après le vote du budget.

Le groupe a ensuite voté des félicitations à M. Buisson pour son intervention dans le débat, dégagant ainsi la pensée et la responsabilité de ses collègues, comme ceux-ci le firent par leur vote.

Mort de M. Raynal

On annonce la mort de M. David Raynal, sénateur de la Gironde, décédé hier à Bordeaux, à la suite d'une courte maladie.

M. Raynal avait été plusieurs fois ministre.

Il était âgé de 62 ans.

Le vin aux soldats

M. Albert Sarrant, député de l'Aude, et MM. Dujardin-Beaumetz et Pams, viennent, d'accord avec leurs collègues de l'Aude et des Pyrénées Orientales, de déposer un amendement tendant à augmenter de douze cent mille francs le crédit de 317.000 fr. prévu au budget de la guerre, pour distribution aux soldats de boissons hygiéniques, vins, cidres et poirés.

Le blanc de céréuse

La commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi sur le blanc de céréuse a entendu les professeurs Brouardel, Dieulafoy, Laborde, Bremond, Gautier.

Tous ont appuyé énergiquement le projet du gouvernement, souhaitant même l'interdiction totale de la céréuse.

Encore le Mont-Pelé

Les journaux anglais reproduisent la dépêche suivante :

« Saint-Thomas, 26 janvier.

» Le *Esk* a amené samedi 400 passagers à Saint-Pierre. Alors que 200 personnes venaient d'être débarquées, un cône d'environ 250 mètres de hauteur fut rejeté par le Mont-Pelé. L'éruption a causé une vive frayeur, mais tout le monde a été sauvé; des nuages de soufre sont passés à 1.200 mètres du navire. »

L'Agence Havas communique une dépêche de Port-Castries (Sainte-Lucie) qui confirme qu'une nouvelle éruption du Mont-Pelé s'est produite pendant qu'une troupe d'excursionnistes de Sainte-Lucie visitait les ruines de Saint-Pierre.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil Départemental

Séance du 29 janvier 1903

Etaient présents :

MM. Maurellet, Inspecteur d'Académie, Président; Capdeville, Villadiou, Mergier; Mme Ségala; Mlle Bonnet; MM. Bouyé et Vidal.

On a discuté les affaires suivantes :

1^o Jugement de l'opposition formée par M. l'Inspecteur d'Académie à l'ouverture d'une école mixte à St-Pierre-Liversou, commune de Francoulès. — Le dossier ayant été retiré par la déclarante on n'a pas eu à statuer.

2^o Commune de Terrou. — Construction d'une école mixte à Ladirat. — Adopté.

3^o Commune de Vaillac. — Ecole de garçons. — Interdiction du local qui est en mauvais état.

4^o Dépenses de stage C. A. P. — Avis favorable.

5^o Secrétariats de Mairie. — Autorisés.

CAHORS

Conseil de préfecture

Par décret du président de la République, M. Laparra, conseiller de préfecture du Lot, est délégué pour remplir pendant l'année 1903, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture du département du Lot.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le secrétaire de la section du Lot de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, a reçu la lettre suivante :

MINISTÈRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

De la Marine

Paris, le 26 janvier 1903

CABINET
du Ministre

MONSIEUR,

M. Camille Pelletan, Ministre de la Marine, me charge de vous accuser réception de l'adresse de sympathie que les membres de la section du Lot de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen ont bien voulu voter à son intention.

Il vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de ses meilleurs remerciements.

Agréiez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du Secrétariat particulier

A. VITTONÉ

Grand Concert de l'Orphéon

Mademoiselle de Rysoor, — née à Dijon, conquiert très jeune au conservatoire de cette ville ses premiers prix de chant, de piano et d'harmonie. Avec ces témoignages de qualités musicales de premier ordre, la jeune artiste ne pouvait manquer de se faire dans la branche de l'art de son choix une situation prépondérante. Elle se donna spécialement au classique. L'étude de Mozart et des vieux maîtres français fut une source précieuse où elle puisa les qualités de diction que le public parisien apprécia vite, ce qui lui valut en peu de temps une réputation méritée dans les salons; il faut savoir gré à l'Orphéon de Cahors de nous faire entendre cette charmante artiste.

Monsieur Libert — Après une longue carrière à l'Odéon où il était spécialement chargé des rôles de chant dans certaines comédies de Molière et du répertoire classique, M. Libert s'est consacré à la chansonnette de salon où il réussit rapidement à se faire une grande réputation. Malgré cette orientation de sa vie artistique, M. Libert est resté le comédien expérimenté que l'on sait et le chanteur que l'on entend toujours avec un nouveau plaisir.

Croix-Verte française

Mademoiselle Cassette est dans notre ville depuis aujourd'hui.

Éléguée par la société de la Croix-Verte Française, M^{lle} Cassette est chargée de recueillir des offrandes en faveur de cette société, et dont le but est de secourir les militaires rapatriés malades de nos colonies.

M^{lle} Cassette dont la vie est consacrée à ces œuvres de bienfaisance ne peut manquer de trouver bon accueil parmi notre population.

On peut lui adresser les souscriptions à Cahors à l'hôtel du Lion d'Or.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 29 janvier 1903

Naissance

Alagnoux, Madeleine-Antoinette-Odet-Hélène, Rue des Pénitents, 3.

L'administration supérieure vient d'autoriser, à titre provisoire, les grandes compagnies de chemins de fer à abaisser les prix des cartes de circulation à demi-place.

D'après les nouvelles dispositions applicables à partir du 1^{er} février 1903, la carte annuelle, valable pour toutes les classes, sur l'ensemble des lignes des 7 grands réseaux français coûte 320 fr. au lieu de 360 fr.; la même carte valable en 2^{me} et 3^{me} classe, coûte 220 fr. au lieu de 270 fr., et la carte de troisième classe, 140 fr. au lieu de 180 fr.

En outre, il est loisible au public d'obtenir une carte exclusivement valable, soit sur les lignes d'une même compagnie,

quelle qu'elle soit, soit sur l'ensemble des lignes d'un groupe formé de trois réseaux, quels que soient ces réseaux.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 29 JANVIER ET 1 FÉVRIER 1903

| | |
|-------------------------------|-------------|
| A. Frangéa (Allégo Militaire) | Ad. Ganwin. |
| Si j'étais Roi (ouverture) | Adam. |
| A. Menuet des Petits Violons | Pessard. |
| B. Douce Caresse | Gillet. |
| Coppélia (Ballet) | Delibes. |
| Guillerette (Polka) | Roux. |

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Lettre de remerciements.

M. Couderc, adresse aux électeurs du Canton de Limogne la lettre suivante :

Mes chers amis,

Malgré la calomnie et le mensonge; malgré les manœuvres perfides et les louches intrigues de ceux qui, oublieux de leur mission et de leurs devoirs, semblent n'avoir d'autre souci que de jeter le trouble dans les consciences et semer la discorde partout où, jusqu'à ce jour, avait régné l'union la plus parfaite; malgré les efforts de toutes les réactions, unies et coalisées pour cette lutte décisive, la victoire est à nous.

Rien n'a pu vous détourner de votre devoir ni ébranler votre foi républicaine.

Pour l'honneur du canton et pour moi, merci.

Je n'oublierai pas que c'est surtout aux humbles et aux petits que je dois le succès; c'est à eux qu'ira d'abord ma reconnaissance.

Je sais aussi les obligations que m'impose le nouveau et précieux témoignage de confiance et de sympathie que vous venez de me donner: je n'y failirai point. Encore, et du fond du cœur, merci.

Vive la République!

Henri COUDERC,
Conseiller Général.

LIMOGNE. — Election au Conseil Général. — Comme nous l'avions annoncé, M. Couderc, notre sympathique conseiller d'arrondissement vient d'être élu conseiller général du canton de Limogne, malgré les manœuvres de la gent réactionnaire et clérical.

C'est une grande victoire que vient de remporter le parti républicain radical dans ce canton où jusqu'à ce jour la réaction était toute puissante.

A Cénévières

Le résultat était connu ici à 10 heures environ. Plus de 300 électeurs étaient réunis pour fêter l'élection de M. Couderc. On y remarquait M. Bruel, banquier à Cahors, M. Bramel, adjoint au maire de Cahors, M. Garrigues, maire de Tour-de-Faure et on pourrait dire tous les électeurs de Calvignac, de Cénévières et de St-Martin-Labouval.

Lorsque le résultat a été connu, M. Couderc se rend au café Flaujac où toute cette foule l'attend pour saluer le nouveau conseiller général du canton de Limogne. Lorsqu'il entre dans la salle où il se fraye difficilement un passage (tellement la foule est compacte), un cri sort de toutes les poitrines: Vive M. Couderc! Vive la République!

Puis le jeune Salomon Bach s'avance et prononce les paroles suivantes :

Monsieur Couderc,

Les électeurs du canton de Limogne viennent de faire sur votre nom une manifestation républicaine: agissant en hommes libres qui ont conscience de leurs droits et savent remplir leurs devoirs, ils sont allés au vote sans se laisser arrêter par les insinuations méchantes, ou les menaces perfides: les électeurs, vos électeurs, ont fait preuve de clairvoyance et d'indépendance.

Permettez, maintenant à ceux qui plus particulièrement sont les vôtres de vous féliciter de l'éclatante victoire que vous remportez sur toutes les réactions unies, sur tous les partis rétrogrades coalisés, nous savons bien qu'il n'était pas trop de toute votre vie d'honnête homme et de bon citoyen, de votre prestige et de votre passé pour déjouer les calculs des ennemis de la République: vous seul ici, pouvez prendre

en main notre cause et notre drapeau pour le conduire au triomphe.

Permettez-nous de vous exprimer notre émotion et notre joie ; certes nous applaudissons à la victoire du programme radical : il nous plaît de lire, dans votre profession de foi, l'esquisse d'un plan de réformes financières, vous n'êtes pas de ceux qui veulent d'un audacieux coup d'épaule renverser l'édifice fiscal tout entier ; vous voulez procéder par ordre et sérier les questions ; il nous plaît surtout de lire cette fière déclaration, à savoir que vous serez toujours un ardent défenseur de la liberté de conscience et que vous vous opposerez à tout ce qui tendrait à la restreindre ou à l'annuler. Ce sera là défendre cette liberté première que de réclamer la réglementation de la liberté d'enseignement, que de réclamer la soumission des congrégations religieuses au contrôle de l'Etat ; nous ne voulons pas supprimer ces deux libertés, mais il est nécessaire dans l'intérêt même de la liberté de conscience, d'en déterminer l'étendue : nous estimons et vous estimez que la conscience de l'enfant comme celle de l'homme mûr est sacrée, que c'est une page blanche qu'on n'a pas le droit de violer.

Et nous applaudissons à votre victoire personnelle ; nous vous sommes unis, M. Coudere par des liens multiples d'affection et de reconnaissance ; c'est avec un très profond sentiment de notre devoir que nous sommes allés au vote aujourd'hui. — Il n'y a pas seulement entre nous une conformité d'idées et de vues, il y a des liens d'ami à ami ; vous nous êtes quotidiennement un guide sûr et averti, un conseiller prudent ; nous ne l'avons pas oublié ; une fibre profonde a vibré en nous et nous a ébranlé tout l'être, lorsqu'on a proclamé les résultats ; nous vous le disons en toute franchise, il nous a fallu cet inoubliable moment pour nous apprendre à nous-mêmes combien nous vous sommes attachés.

Que ces paroles, faible écho de l'émotion de tous, vous soient au début de votre nouveau mandat, comme un ordre du jour d'encouragement et de confiance.

Ces paroles sont saluées par des cris de Vive M. Coudere ! Vive la République !

Puis M. Coudere en termes émus remercie les vaillantes populations de la plaine à qui il doit son élection. Il remercie particulièrement ses électeurs du causse qui malgré les insinuations mensongères ne se sont pas laissés détourner de leurs devoirs et ont voté pour le candidat de la République.

Une salve d'applaudissements a souligné les paroles de notre nouveau conseiller général.

Puis on a chanté de nombreuses chansons patriotiques et on s'est séparé à une heure fort avancée de la nuit.

CONCOTS. — Foire. — Notre deuxième foire nouvelle — troisième mercredi de janvier — favorisée par un temps superbe,

a été très importante sous tous les rapports. Beaucoup de bétail sur les divers champs de foire et transactions nombreuses : 200 paires de bœufs, dont les 2/3 vendus. Même approvisionnement au foirail des brebis, où les cours, très actifs, tendaient toujours à la hausse.

Les cochons gras étaient également en hausse et ont tous été vendus au prix moyen de 55 fr. les 50 kilos, poids mort et net. Les porcelets valaient de 20 à 30 fr. la pièce.

Volaille, 60 c. le demi kilo ; lièvres, de 5 à 6 fr. pièce ; perdreaux de 1 75 à 2 fr. ; grives 60 c. ; œufs 80 c. la douzaine.

25 quintaux de truffes avaient été apportés et ont trouvé acheteur au prix moyen de 14 fr. le kilo. Quelques lots de choix ont été payés 16 francs.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tirage au sort. — Lundi 26 courant ont eu lieu à l'hôtel de ville les opérations du tirage au sort pour le canton de Figeac-ouest. Les opérations se sont passées sans le moindre incident.

Les conscrits étaient au nombre de 63.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre ville se réunira vendredi 30 courant, à cinq heures du soir, à l'hôtel de ville.

Objet de la séance : Vente et acquisition d'immeubles, salle Saint-Fargeau et autres affaires urgentes.

Société musicale. — Dans leur dernière réunion générale, les membres de l'harmonie les Artisans réunis, ont procédé au renouvellement de leur bureau, qui se trouve ainsi composé pour l'année 1903 : président, M. Miral, vice-président, M. Delpuech trésorier, M. Laffont ; secrétaire, M. Caysac ; commissaires, MM. Verdié, Salvy, Bayle, Beulaguet, Larnaudie, Lala, Mazet, Chef, Escudier ; sous-chef, Roques.

Tribunal Correctionnel. — Dans son audience de mardi des flagrants délits, le tribunal a confirmé les mandats de dépôt contre les nommés Gaston de Cérés, graveur sur verre, 47 ans, né à Times (Marne), Jean Mongie, terrassier, 43 ans, né à Veyrines (Dordogne), Edmond Magnier, maréchal-ferrant, 50 ans, né à Vron (Somme), tous les trois inculpés de vagabondage.

LATRONQUIÈRE. — Mérite agricole. — M. Mage, propriétaire à Latronquière, est nommé officier du mérite agricole.

BIARS. — Mérite agricole. — M. Lacroix instituteur, est nommé chevalier du mérite agricole.

AYNAC. — Ebouillanté. — Le jeune Albert Périé, cinq ans, priait agenouillé sur une chaise, près de sa mère, lorsque, à la suite d'un faux mouvement, il renversa la chaise et tomba dans un chaudron d'eau bouillante, où il s'est horriblement

brûlé le visage, l'estomac et les mains. Quoique son état soit grave, on espère néanmoins le sauver.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Tirage au sort. — Lundi ont eu lieu les opérations du tirage au sort de la classe 1903.

Durant toute la journée, notre ville a présenté une joyeuse animation, sans le moindre incident, ce qui fait un grand honneur à nos jeunes gens.

Le nombre des conscrits était de 71.

Le numéro 1 a été tiré par le jeune Henri Lagabriele, de Souillac.

LABASTIDE-MURAT. — A qui la génisse? — Une génisse de 7 à 8 mois, a été trouvée le jour de la foire de St-Germain entre le Pont de Rodes et Vaillac, à la tombée de la nuit.

Prière de la réclamer à Monsieur Bragalières, propriétaire à Montfaucou.

LABASTIDE-MURAT. — Marché. — Blé les 80 litres, 14 fr. 75 à 15 fr. ; maïs, 9 fr. 75 à 10 fr. 25 ; avoine, 6 fr. à 6 fr. 25 ; pommes de terre, 4 fr. à 4 fr. 25.

Poulets, 70 à 75 c. le demi-kilo.

Foies gras, 2 fr. 25 à 2 fr. 40 le demi-kilo.

CANIAC. — Foire. — Favorisés par un temps splendide, nos foirails étaient quelque peu garnis. Les bêtes à cornes et à laine avaient une tendance à la baisse.

Poules et poulets, 65 à 70 c. le demi-kilo.

Œufs, 75 à 80 c. la douzaine.

Etude de M^e GIUSTINIANI

HUISSIER

5, RUE DU PARC, CAHORS

VENTE MOBILIÈRE

A SUITE DE FAILLITE

Le public est prévenu que le samedi trente-un janvier 1903, à dix heures du matin, il sera procédé, à Cahors, rue du lycée n° 4, salle de l'ancien Café Richelieu, par le ministère de M^e Giustiniani huissier, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et objets mobiliers dépendant de la faillite du sieur Pierre Villars, fabricant de malles à Cahors.

Le dit mobilier, consistant notamment en :

1° Chambre à coucher Louis XV noyer frisé : lit de milieu, armoire à glace biseautée, table de nuit, table à jeu.

2° Chambre à coucher bambou : lit, armoire à glace, table de nuit, table à toilette.

3° Salle à manger chêne : bahut, desserte, table à rallonges, chaises canées.

4° Divers autres objets tels que machine à coudre, lit cage, bureau, tableaux, servi-

ce de table, lessiveuse, glaces, ustensiles de cuisine, etc.

Il sera mis également en vente un beau chien de race dite d'Ulm.

La vente se fera au comptant sous peine de folle-enchère et 5 0/0 en plus pour frais.

Cahors le 28 janvier 1903.

L'huissier chargé de la vente,
GIUSTINIANI.

BULLETIN FINANCIER

Les acheteurs ont eu aujourd'hui le dessus, car le débat en vue de la réponse des primes qui a eu lieu vendredi, paraît devoir être assez vif, la reprise est générale sur les valeurs, sur lesquelles la spéculation est actuellement très active ; le 3 0/0 qui finissait hier à 99,90, s'est avancé à 100,05 pour finir à 100 ; le Crédit Foncier cote 744 ; le Comptoir National d'Escompte 594 ; le Crédit Lyonnais à 1113 et la Société Générale à 628, sont fermes sans changement ; Nos chemins n'ont pas varié ; le Suez clôture à 3818 ; l'Extérieure a passé de 88,80 à 89,25 ; l'Italien cote 102,17 ; le Portugais 32,15 ; le Russe 3 0/0 1892 est ferme à 90,50 ; le Turc D s'avance à 80,42 ; la Banque Ottomane, 605.

La souscription aux actions des mines de Crespin-Nord a eu un plein succès. Ce résultat assure l'avenir de cette excellente affaire.

On peut dès à présent souscrire par correspondance à l'émission des 60.000 obligations foncières 3 1/2 0/0 de 500 fr. du Crédit Foncier Egyptien à la Banque de Paris et à la Société Générale à Paris et dans les Agences départementales de ces Etablissements.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie de travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'**ELIXIR de Virginie**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

X

Idylle irlandaise

Lord Ruysland s'avança vers lui en lui tendant la main et en lui adressant son plus doux sourire.

— Ah ! monsieur O'Donnell, s'écria-t-il vous vous êtes enfui honteusement hier devant moi... et c'est indigne d'un O'Donnell. Non... Non... vous n'avez pas besoin de prendre cet air alarmé... on ne vient pas ici pour vous remercier. Vous avez sauvé la vie de ma fille au grand danger de la vôtre... c'est une bagatelle qui ne vaut pas la peine qu'on en parle. Cecil, ma chère, approche-toi et viens serrer la main de notre jeune héros... Ah ! Je vous demande pardon, j'avais promis de ne pas vous faire d'éloges. M. Edmond O'Donnell... lady Cecil Clive.

A ces mots, deux grands yeux remplis de

douceur et faits de lumière fluide se fixèrent sur les siens, une petite main gantée de gris, lui fut tendue, et une petite voix voilée murmura quelques mots que le pauvre Edmond n'entendit pas... et à partir de ce moment, son sort fut fixé.

C'était aller bien vite peut-être, pensez-vous, mais souvenez-vous qu'il était Irlandais, et cela vous expliquera tout.

Il ouvrit au large la porte principale, à laquelle manquait une partie de ses gonds et qui n'avait point de serrure, et montra le chemin à ses visiteurs en s'excusant et riant de l'état de dégradation dans lequel se trouvait le château des O'Donnell.

— Ne nous en faites pas un reproche, lord Ruysland, dit le jeune homme d'un air à la fois triste et gai. Il faut en accuser vos compatriotes et leurs confiscations. Nous sommes peut être une race imprévoyante, mais, du jour où ils nous ont arraché nos domaines et notre pays, nous avons négligé et laissé tomber en ruines le peu qu'ils nous ont laissé. Quand un homme perd des centaines de mille livres, il ne lui semble pas que ce soit la peine d'amasser soigneusement les quelques douzaines de shillings qui peuvent lui rester. Lady Cecil, veuillez vous asseoir, je vous prie. Si cette demeure ne peut vous offrir d'autres agréments, vous pouvez, au moins, jouir d'une belle vue des fenêtres.

Le comte et sa fille se confondirent en éloges.

La vue était magnifique, en effet ; une vaste étendue bruyères violentes et pourpres, tein-

tées çà et là de nuances dorées, vertes ou rouges, apparaissait au premier plan, puis on voyait des collines bleuâtres dont le sommet se confondait avec le ciel plus bleu encore, et la mer enfin plus bleu que tout le reste, dont l'immense étendue brillait aux rayons du soleil comme si elle eût été parsemée d'étoiles.

La visite du comte et de sa fille dura plus d'une heure.

Le jeune châtelain les conduisit jusqu'aux portes, c'est-à-dire jusqu'aux deux grands arcs-boutants où se trouvaient autrefois les portes, et s'y arrêta, le chapeau à la main, pour les regarder partir.

Cecil emporta ainsi l'image d'Edmond O'Donnell entouré d'un rayon de soleil frappant sur son visage régulier et bruni, sur sa tête haute et nue.

Vous devinez ce qui se passa avant que je ne vous le dise.

Elle avait seize ans... il lui avait sauvé la vie au risque de la sienne, sans hésiter un seul instant, et, comme toute femme bien née elle adorait dans l'homme la bravoure plus que toute autre qualité. Elle éprouvait pour lui une pitié indiscible à le voir si fier et si pauvre, si noble par sa naissance et ses ancêtres, et si pauvre, quoique descendant d'une race royale. Il avait un œil d'aigle, une voix tendre et ardente tout ensemble, et, un sourire... que Cecil trouvait tout juste aussi brillant que le rayon du soleil qui dorait les collines de l'Ulster.

Ils étaient devenus amoureux l'un de

l'autre à première vue et le comte de Ruysland aurait pu s'en apercevoir facilement, en homme du monde fin et expérimenté qu'il était, s'il avait pris la peine d'y réfléchir un instant. Mais c'est ce qu'il ne fit pas.

Il était beaucoup trop absorbé à cette époque par ses propres affaires pour s'occuper le moins du monde des petites histoires de cœur de sa fille.

Cecil, qui avait pitié de la pauvreté de O'Donnell, ne se doutait pas non plus qu'elle était pauvre elle-même.

Ce n'était pas par goût pour le pays ni par suite du désir qu'il aurait pu avoir d'améliorer la condition des habitants que le comte était venu en Irlande. La pauvreté l'y avait amené et devait probablement l'y retenir assez longtemps.

Sa vie avait été une longue succession de plaisir, d'excès de luxe et d'extravagances.

(A Suivre).

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Malrouge

III

L'homme au bonnet rouge

— Prenez vous dis-je, insista l'abbé d'un ton un peu hautain.

L'inconnu serra les poings, en les élevant au dessus de sa tête, et d'une voix furieuse, saccadée, il s'écria :

— Ne me tente pas, fils de Béliat ! Puisse ma main se dessécher comme un bois mort avant qu'elle touche ce que tu auras touché.

Il s'apaisa soudain, redevint paisiblement impassible, et dit à la marquise effarée, avec un accent de profonde soumission :

— Daignez me pardonner, madame, je suis un pauvre fou et ces gens-là me connaissent bien.

Le postillon s'était approché, et voyant de près cet étrange personnage, il s'écria :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Hé ! c'est le solitaire de Miolans ! Votre horloge avance ou retarde, bonhomme, les hiboux ne sortent que la nuit ?...

Sur ces mots il se remit en selle : l'obstacle était tourné.

Celui auquel on venait de donner ce singulier titre se redressa, les lèvres contractées par un sourire dédaigneux : il proféra d'un ton goguenard, de grossières invectives, haussant la voix et affectant ces intonations éraillées, ignobles, usitées dans la plus vile populace :

— Prenez garde au solitaire de Miolans ! cria-t-il... Et vous qui faites l'aumône, souhaitez de ne jamais la demander... Les riches sont maudits sur la terre et le royaume des cieux leur est fermé !

Et il ajouta avec une inexprimable amertume :

— Tout aux uns, rien aux autres ! Les chevaux couraient au galop, à cent pas en avant.

En proie à un accès de rage insensé, l'homme arracha son bonnet rouge, le lança sur le sol, le foula aux pieds, plongea ses doigts crispés dans ses cheveux qu'il saisit par poignées :

— C'est elle ! c'est elle !!! c'est elle !!! rugit-il en se débattant. Ne suis-je donc plus qu'un cadavre, qu'elle ne m'ait reconnu ?... tu as vaincu !

Il s'affaissa, blême, écumant, l'œil morne, sur les cailloux amoncelés ; une expression de souffrance atroce d'angoisse lancinante, contracta son visage, ses mains se portèrent

à son cou ; d'un geste fébrile il ouvrit son gilet, sa chemise, et poussant un gémissement rauque, il s'évanouit.

La marquise pria Raymond de baisser la glace de devant et d'interroger le postillon :

— Quel est ce fou ? cria-t-elle, dès qu'elle put être entendue.

Le postillon se retournant sur la selle répondit en riant :

— Madame la marquise est bien bonne de s'intéresser à cet individu... Ce n'est pas un fou, sauf le respect que je dois à madame la marquise.

— Le connaissez-vous ?

— On le rencontre souvent par les chemins. Et même d'aucuns assurent qu'il vaut mieux que ce soit le jour que la nuit.

— Est-ce un cultivateur de quelque village voisin ? demanda l'abbé.

— Nenni ! oh ! pour sûr, s'écria le postillon, enchanté de poursuivre ce dialogue ; un paysan n'aurait pas refusé l'écu que lui offrait monsieur l'abbé... On le voit habillé tantôt en ermite. Il y a un peu plus d'un an qu'il habite les ruines du château de Miolans, que voici, là haut devant nous. On l'appelle Anthelme Roche, ou le solitaire de Miolans, et l'on ne sait pas de quoi il vit.

— C'est bien ! dit l'abbé qui ferma brusquement le carreau.

La marquise, accolée dans son angle, méditait.

— C'est assez vous occuper de ce personnage, reprit Raymond en souriant. Dans une demi-heure vous serez chez vous, ma mère.

Vous plaît-il d'arrêter un plan de conduite ?

Mon ami, répondit Mme d'Hauteluce, vous agirez à votre guise et je ferai ce que vous voudrez.

Ce fut aux tristes lueurs du crépuscule que Mme d'Hauteluce et son fils arrivèrent à St-Pierre d'Aubigny, qui leur apparut sombre et triste, son allée de platanes pour avenue, ses grandes maisons noires, ses jardins poudrés de givre, ses rues étroites et tortueuses.

Au premier bruit des grelots, demoiselle Flore abandonna sa neuvième partie de tarots, bravant le froid, elle ouvrit la fenêtre, se glissa sur le balcon et, de là, contempla cette voiture qui roulait en cahotant sur le pavé, et qu'escortait une bande de gamins.

Les ménagères accoururent sur le seuil de leurs portes ; les hôteliers endossèrent précipitamment un tablier blanc, se préparant à quelque bonne aubaine et se disputant d'un bout à l'autre, la proie que le dieu Hazard leur envoyait : la Croix Rouge vantait sa cuisine, le Soleil d'argent exaltait le faste de ses appartements, le Lion d'or célébrait l'excellence de sa cave.

Mais leur confusion égala leur dépit lorsque ne recevant des postillons que des réponses négatives, articulées d'un ton gouailleur, ils virent la chaise de poste poursuivre sa course, traverser la place de l'église, descendre de la rue du Pont, où se prélassaient une douzaine de bourgeois bavards, et disparaître au prochain tournant.

(A Suivre).

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 29 janvier 1903.

En plein océan sur un ballot de peaux, Henri Renou. — Les Thibétains, J. de Saint-Maurice. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Etranges pupilles du gouvernement américain ; Musiciens congolais ; l'inventeur du revolver ; Les animaux et le mal de mer, G. T. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Le Secret du Volcan, roman inédit (suite) ; illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Le « Globe Trotter » chez M. Louet, G. D. Voyage dans la Russie de demain, L. M. V. — Les mendicants de l'Orient, J. de Saint-Maurice. — Le mariage en Roumanie, Hortense Paquier. — « Knick-Knack » Club, roman inédit (suite) ; illustrations de Mahut, E. A. Spill. — Les voyages de nos lecteurs, fabrication de monstres, Villetard de Laguerie. — La Conquête de la terre en éphémérides, A. D. Le Photo-Club champenois, G. D. Curiosités naturelles, un arbre qui dévore une roche, la girafe à cinq cornes, XXX. — Petite Correspondance, G. T. — Nos Concours, concours n° 56 (L'étoile mystérieuse (Soixante prix) ; Résultats du concours n° 51 (Concours géographique), M. Sphinx. — L'Éléphant sacré (Page humoristique), Trilleau.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 29 Janvier 1903.

V^o Nacla : chronique. — E Bénézit : Le Roman de Jean Garrigue. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le maître du Moulin-Blanc. — (suite). — Henryk Sienkiéwicz : Bartek le Vainqueur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2392 du 31 Janvier 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Cinquantième anniversaire du mariage de l'impératrice Eugénie : Cinquante ans après ! — L'Impératrice en 1853. — Boste et Médaille. — Le Mariage à Notre-Dame. — L'impératrice en mariée. — Les Tuileries en 1853. — Portrait de l'Empereur et de l'Impératrice.

La mise en Bretagne : Guilvinec, Distribution de pain. — Pêcheurs coupant des ajoncs. — Les Sœurs du Saint-Esprit à Douarnenez. — Environs d'Audierne. — Femmes de Pêcheurs rapportant des vivres.

Théâtre illustré : « Titania » à l'Opéra-Comique.

Marine des États-Unis : « Le Kearsage » salué de ses nouveaux canons le Président Roosevelt.

Durbar de Delhi : Escorte des Maharajahs honorant le Duc de Connaught. — Défilé de 150 éléphants et de 78 princes indiens devant le Vice-Roi.

Hanoi : Vue d'ensemble de l'Exposition. — Réception de M. Beau au Grand Palais. — Le Cortège officiel. — La Musique au Village des Philippins. Buste de M. Thomy-Thierry. — Foad-Pacha grand Vizir. — Exposition du Cercle Volnay.

Sénat : La Salle des séances au Palais du Luxembourg. — Les Sénateurs après le renouvellement de 1903. — Aux Invalides : Remise du Drapeau du 17^e Colonial. Mort de M. Franck Auboyneau.

Angleterre : Haute-Cour de Justice de Londres : Le colonel Lynch écoutant sa sentence. — Son brevet délivré par le Président Kruger. — Echecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : L'Enjeu du Bonheur, par M. Poncevrez.

Le numéro 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée. HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1549 du 31 Janvier 1903 :

Les nouvelles locomotives de la petite ceinture de Paris, par A. Biel. — Les huîtres et la fièvre typhoïde, par Henri de Parville. — Téléphone automatique, par J. Laffargue. — Perforatrice électrique, par A. K. — Un nouveau chemin de fer transcanadien. — Le collargol par le Dr A. Cartaz. — Les éruptions de la Montagne Pelée, par H. de P. — Le manganèse en Russie, par Jacques Boyer. — Les migrations de la sardine et la crise sardinière, par P. de M. — La Loire navigable par Paul Aimé. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 26 janvier 1903, par Ch. de Villedeuil. — L'emploi des fils d'araignée dans les instruments d'optique, par A. L. Clément.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

| | |
|--|----------------------|
| 1 ^o DE PARIS À TOURS. | |
| 2 ^o DE TOURS À NANTES. | |
| 3 ^o DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements. | Premières livraisons |
| 4 ^o D'ORLÉANS À LIMOGES. | |
| 5 ^o DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. | d'une collection |
| 6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL À ARVANT, ligne du Cantal. | qui sera |
| DE TOURS À ANGOULÈME. | continué |
| D'ANGOULÈME À BORDEAUX. | |

Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

sau, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Bonlou-Perthos, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montzels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Laboubeyre (Mimizan), Laloque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barrèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Arac), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig) Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Eucasse, Gantès), Saint-Girons (Andnac Ausous) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Couffent (le Vernet, Thèus, les Escaldas, Graüs-de-Canaveies).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT.

COMPAGNIE DES ALCOLS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME (en formation)

au Capital de 10 Millions de francs, divisé en 100.000 Actions de 100 fr.

Il n'y a ni Actions d'Apport ni Parts de Fondateur

SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE : 36, Rue Tronchet, Paris

Statuts déposés chez M^e BACHELEZ, Notaire à Paris.

BUT SOCIAL

Substituer l'Alcool français au Pétrole étranger dans ses applications à l'éclairage, au chauffage et à la force motrice, pour le plus grand profit de notre agriculture et de notre industrie nationales ;

Exonérer ainsi notre pays du tribut de 44 millions de francs qu'il paie chaque année à l'étranger pour l'achat des Pétroles nécessaires à sa consommation.

ROLE DE LA COMPAGNIE DES ALCOLS FRANÇAIS

Acheter aux producteurs agricoles, bouilleurs et distillateurs de profession, leurs alcools industriels au cours.

Mélanger ces alcools industriels à son alcool chimique et à son carburant pour abaisser ainsi les prix de revient et de vente de l'alcool dénaturé et carburé.

Livrer à ces producteurs son alcool

BÉNÉFICES DE LA COMPAGNIE DES ALCOLS FRANÇAIS

Même en ne comptant que sur une vente de 700.000 hectolitres d'alcool dénaturé et carburé, soit le cinquième de la consommation actuelle du pétrole en France et 63 0/0 seulement de l'emploi de l'alcool industriel

dénaturé et carburé, c'est-à-dire apte à tous les usages industriels, à un prix inférieur à celui auquel elle leur aura acheté leur propre production, soit en leur achetant au cours de 32 francs l'hectolitre d'alcool leur revendre le même alcool dénaturé et carburé à 30 francs.

Souscription Publique à 100.000 Actions de Fr. 100

PAYABLE { En souscrivant Fr. 25 } Fr. 100
A la Répartition du 6 au 15 Février Fr. 75 }

On Souscrit du 1^{er} au 5 Février 1903

ET, DES AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE

à Paris : Au SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE, 36, R. Tronchet ; à la BANQUE du COMPTANT, 11, R. Laflotte ; chez leurs Agents et Correspondants des Départements et de l'Étranger.

LES FORMALITÉS SERONT REMPLIES POUR L'ADMISSION À LA COTE OFFICIELLE